



Délai rétractation d'un devis

Par **tine999**, le **04/08/2010** à **21:25**

Bonjour,

Nous avons accepté le devis d'un menuisier pour des volets en février dernier.
Ce devis ne mentionne pas de délai d'exécution des travaux.
Nous n'avons pas versé d'acompte.

A ce jour, malgré de nombreux appels téléphoniques, fax et courrier en recommandé AR,
nous n'avons plus de nouvelles du menuisier.

Avons-nous le droit de nous rétracter ou sommes-nous liés à l'artisan ? Dans ce cas, combien de temps ? Nous aimerions faire appel à quelqu'un d'autre pour l'exécution des travaux avant l'hiver.

Merci pour votre réponse.